

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SENLIS  
CANTON DE  
NANTEUIL LE HAUDOIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUVILLE**

Séance du : 29 aout 2019 - délibération n° 21-2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 aout à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire.

Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	09
- votants	09
- Pouvoir	0

Date de convocation :  
20/aout/2019

Date d'affichage :  
20/aout/2019

**OBJET**  
**Arrêt des zonages**  
**assainissement et eaux**  
**pluviales**

**Étaient présents** : Bénédicte BONNOT, Bibiane CHATELET, Valérie MERON, Jean-Pierre DEMARET, Pascal BONACCORCI, Dominique GONCALVES Jean-Pierre CHEVALLIER, Pascal DOMART, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absent excusé** : Fabrice CREMOUX

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : Valérie MERON,  
XXXXXXXXXXXX

Vu l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'étude de zonage réalisée par le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil de février 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage assainissement et des eaux pluviales afin d'assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du PLU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE les documents de l'étude de zonage
- ARRETE le projet de zonage assainissement tel que représenté que le plan annexé à la présente délibération
- ARRETE le projet de zonage pluvial tel que représenté que le plan annexé à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire de prescrire une enquête publique sur le zonage assainissement et pluvial
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 06/09/2019, date de sa publication et de son dépôt en Sous-préfecture de SENLIS.

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance les  
jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

ROUVILLE, 06 septembre 2019

Le Maire,



J.P HAUDRECHY